ACADEMIE DE PARIS

DIETETIQUE

a PARIS (075)

par le président du jury

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours

F. MULLER

né(e) le

22 Septembre 1995

Délivré à

MADAME SAMAMA Mayane

conformement au procès-verbal de l'examen établi le 07 Juillet 2020

signature du titulaire

201337808374

Il est rappelé que les fraudes et tentatives de fraude sont passibles de sanctions pénales (*) et peuvent conduire à la suspension de l'instruction ou des droits dont le bénéfice était demandé (*) dans les conditions prévues aux articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du code pénal